

Réglementation spécifique

**Mini-volley
2025-2026**



**Modifications révisées
Octobre 2025**

RSEQ[®]
OUTAOUAIS

Table des matières

ARTICLE 1. CATÉGORIES	3
ARTICLE 2. COMPOSITION DES ÉQUIPES	3
ARTICLE. 3 LE MATÉRIEL	3
ARTICLE 4. POSITION DES JOUEURS	4
ARTICLE 5. SYSTÈME DE JEU À 3 ÉCHANGES	4
ARTICLE 6. CHANGEMENTS	5
ARTICLE 7. INTERRUPTIONS DE JEU	5
ARTICLE 8. LA TOUCHE DU BALLON	5
ARTICLE 9. LE SERVICE	6
ARTICLE 10. ÉCRAN	7
ARTICLE 11. LE JEU AU FILET	7
ARTICLE 12. LE CONTRE	7
ARTICLE 13. LE POINTAGE	7
ARTICLE 14. CLASSEMENT ET FORMULE DE COMPÉTITION	8
ARTICLE 15. BRIS D'ÉGALITÉ	8
ARTICLE 16. L'ARBITRAGE	9
ARTICLE 17. CODE D'ÉTHIQUE	9
ARTICLE 18. RÉGLEMENTATION	9

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À LIRE : RÉGLEMENTATION ADMINISTRATIVE 2025-2026

ARTICLE 1. CATÉGORIES

1.1 Les catégories d'âges sont celles décrétées par le RSEQ provincial pour l'année en cours.

Moustique	1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2015
-----------	---

ARTICLE 2. COMPOSITION DES ÉQUIPES

2.1 Toutes les équipes sont mixtes.

2.2 Il faut un minimum de 5 joueurs et d'un maximum de 8 (préféablement 6) pour inscrire une équipe. Toutefois, le minimum pour débiter la partie est 4 joueurs.

2.3 Les joueurs proviennent tous de la même école primaire.

2.4 Il doit y avoir 4 joueurs sur le terrain, dont un minimum de 2 filles en tout temps.

2.4.1 En cas de non-respect, l'équipe perdra par forfait la partie (0-15).

2.4.2 L'équipe peut demander à un joueur d'une autre équipe de combler la place manquante afin de donner l'opportunité à tous de jouer la partie de façon amicale à 3 joueurs. **La règle 2.4.1 s'applique tout de même.**

2.5 Tous les joueurs inscrits doivent faire partie de la rotation **pour la position du serveur** pour toutes les parties.

2.6 Les équipes restent intactes pour toute la saison. **Les présences des athlètes seront prises en début de partie via les feuilles de partie.**

ARTICLE. 3 LE MATÉRIEL

3.1 Le terrain

3.1.1 Le terrain utilisé est le même que le terrain de badminton en double, c'est-à-dire 13,40 m par 6,10 m.

3.2 Le filet

3.2.1 La hauteur du filet recommandée pour le mini-volley est de 2,00 m. Il n'y a pas d'antennes, les poteaux sont la référence.

3.3 Le ballon

3.3.1 Le ballon recommandé pour le mini-volley est le VS123W-SL de Mikasa.

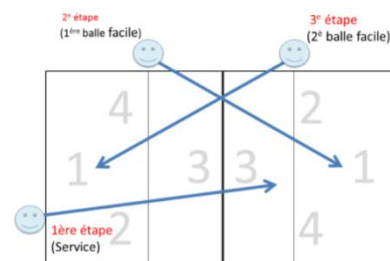
ARTICLE 4. POSITION DES JOUEURS

- 4.1** Il est **recommandé d'être** 2 joueurs placés sur la ligne avant et 2 sur la ligne arrière en alternant, 1 garçon et 1 fille. **Une formation en demi-lune est possible (1-2-1).**
- 4.2** Le dernier joueur à avoir servi pour chacune des équipes est considéré comme un joueur "arrière" et ne peut jouer le ballon au-dessus du filet (attaque, contre) dans la zone "avant" délimitée par la ligne de service du terrain de badminton.
- 4.3** Pour la position en réception de service, il est suggéré de placer 3 joueurs en demi-lune et 1 joueur à la passe.
- 4.4** Il est interdit d'effectuer des permutations ayant pour but de déplacer de façon permanente des joueurs de l'arrière à l'avant ou vice versa.

ARTICLE 5. SYSTÈME DE JEU À 3 ÉCHANGES

(Résumé vidéo sur le site de Volleyball Québec ou [en cliquant ici](#))

- 5.1** Le jeu suit la séquence d'actions suivante, puis on recommence:
- Service d'un joueur d'une équipe
 - Balle facile 1 à l'équipe en réception
 - Balle facile 2 à l'équipe au service
- 5.2** Chaque échange vaut 1 point (donc 3 points par séquence d'action).
- 5.3** Balle facile : La personne responsable de lancer la balle facile doit suivre les consignes suivantes : le ballon doit être lancé à deux mains, de bas en haut, avec une certaine hauteur qui offre aux joueurs en réception les conditions maximales de réussite. (**Les personnes attitrées** lanceront les balles faciles).
- 5.4** La balle facile est toujours lancée au joueur qui occupe la position 1 (en arrière au centre). L'enseignant, un parent ou un élève peut introduire la balle facile à son équipe. Cette personne peut entrer dans le terrain pour effectuer le lancer.
- 5.5** La balle facile est introduite lorsque tous les joueurs sur la ligne avant sont prêts et **appelée par la personne attitrée**.
- 5.6** Afin d'avoir un bon rythme (ce qui amène le plaisir du jeu), utilisez 2 ou 3 ballons pendant une séquence d'action et il ne faut pas tarder avant de lancer les balles faciles.
- 5.7** Le service change de côté chaque fois qu'une séquence d'action de trois échanges est terminée.



- 5.8** Chaque équipe est responsable de déléguer une personne (joueur sur le banc ou autre) pour enlever le ballon du terrain après un échange. Cette personne peut être le responsable qui lance la balle facile.
- 5.9** Les équipes doivent laisser un minimum de temps pour que le ballon soit enlevé avant que le prochain échange puisse commencer.
- 5.10** Une partie peut être gagnée à tout moment d'une séquence d'action de trois échanges (ex. : après le service, après la balle facile 1 ou la balle facile 2).

ARTICLE 6. CHANGEMENTS

- 6.1** La règle de participation est appliquée, c'est-à-dire qu'il y a un changement obligatoire de joueur exclusivement aux rotations et seulement à la position du serveur en utilisant les joueurs remplaçants.
- 6.2** Cependant, la présence d'un minimum de 2 filles sur le terrain est exigée en tout temps (exception seulement si l'équipe est composée du minimum de 2 filles, celles-ci doivent demeurer en tout temps sur le terrain).

ARTICLE 7. INTERRUPTIONS DE JEU

- 7.1** Après le service, le ballon est considéré en jeu jusqu'au signal de l'arbitre.
- 7.2** Une équipe a droit à 1 temps mort de 30 secondes par partie soit l'équivalent d'un set. Mais si le set est joué avec une limite de temps, aucun temps mort n'est accordé.
- 7.3** Les demandes de temps mort peuvent être effectuées seulement avant l'introduction d'un service.

Note: Il est permis à l'entraîneur de parler aux joueurs sur le terrain pendant que le ballon n'est pas en jeu.

ARTICLE 8. LA TOUCHE DU BALLON

- 8.1** La règle des 3 contacts obligatoires est appliquée.
- 8.2** Si 2 joueurs touchent au ballon en même temps, ceci équivaut à 2 contacts.
- 8.3** Le premier contact en réception peut être une manchette ou une touche. La réception du service par une touche est donc acceptée.
- 8.4** Un ballon qui rebondit dans le filet peut être repris par un joueur à condition que les 3 contacts n'aient pas été faits.

- 8.5 À la suite d'une attaque de l'équipe adverse, lors du premier contact, le ballon peut être touché par le joueur avec chaque partie du corps (pieds inclus).
- 8.6 La touche doit être brève et simultanée (même si la double touche est tolérée).
- 8.7 Le transport ou contact avec la paume de la main est inadmissible.
- 8.8 Le second contact peut être attrapé à 2 mains du premier coup (pas de rebond ni de changement de main). Le joueur ne peut se déplacer avec le ballon et doit le relancer dans un geste continu des épaules, des coudes et des poignets dans l'axe des pieds (avant ou arrière) frontal. Les pieds peuvent être déplacés avant l'attrapé, mais doivent être fixes pendant le lancer.
- 8.9 Le second contact peut être aussi frappé.
- 8.10 Le troisième contact doit obligatoirement être une touche, une manchette, une attaque (smash), un placement à une main, un contact à 1 ou 2 bras.
- 8.11 Le ballon ne doit pas tomber dans son propre camp, ni toucher aucun obstacle au-dessus et à côté du terrain de jeu; il ne doit pas tomber en dehors du terrain de jeu après son contact par un joueur de l'équipe.

******Pour l'explication du 2^e contact, voir les vidéos sur [le site de Volleyball Québec](#) ******

ARTICLE 9. LE SERVICE

- 9.1 Le service par-dessus ou « smasher » est interdit, pour l'équipe qui gagne, dès qu'il y a un écart de plus de 10 points entre les 2 équipes. L'équipe qui perd par plus de 10 points peut continuer à servir par-dessus ou « smasher ».
- 9.2 Le ballon est mis en jeu par le joueur au service, qui se place derrière la ligne de fond.
- 9.3 Il frappe le ballon avec une main pour l'envoyer directement dans le terrain adverse.
- 9.4 Le joueur ne peut entrer dans le terrain, ni toucher à la ligne de fond avant d'avoir effectué le service. Le joueur a 8 secondes pour effectuer son service.
- 9.5 Le serveur peut recommencer son lancer de service si celui-ci est manqué, et ce, qu'il le rattrape ou qu'il le laisse tomber au sol, en autant que le service soit complété dans les 8 secondes allouées.
- 9.6 Au jugement de l'arbitre, une perte de temps sera punie par la perte du service et d'un point.

- 9.7** Le service est considéré "réussi" si le ballon ne touche pas un coéquipier ou un obstacle au-dessus ou à côté du terrain, qu'il ne tombe pas en dehors du terrain de jeu, et si même il touche au filet.
- 9.8** Les joueurs d'une équipe changent de position lorsque **le service leur revient**, effectuant une rotation d'une place dans le sens des aiguilles d'une montre, et toujours dans le même ordre.
- 9.9** Lors d'une rotation, un joueur remplaçant à 10 secondes pour entrer sur le terrain et exécuter son service.
- 9.10** Au jugement de l'arbitre, une perte de temps sera punie par la perte du service et d'un point. L'arbitre peut annuler cette règle s'il y a une blessure évidente.

ARTICLE 10. ÉCRAN

- 10.1** Il est strictement interdit de faire un "écran" sous peine de pénalité. L'écran doit être effectif pour être pénalisé.

ARTICLE 11. LE JEU AU FILET

- 11.1** Les joueurs ne doivent pas toucher au filet.
- 11.2** Ils ne peuvent le dépasser sur le plan vertical. Ils peuvent toucher la ligne centrale sous le filet, mais ils ne doivent pas la dépasser complètement.
- 11.3** Sur l'action du contre, un joueur peut dépasser le plan vertical au-dessus du filet.

ARTICLE 12. LE CONTRE

- 12.1** On peut retourner le ballon dans le camp adverse par un contre. Si le ballon touche le contre et reste dans notre camp, on revient à la case départ: l'équipe doit faire 3 contacts de ballon. Le contre ne compte pas comme un contact.
- 12.2** Il est interdit d'effectuer un contre sur le service adverse.

ARTICLE 13. LE POINTAGE

- 13.1** Une équipe gagne 1 point lorsque l'adversaire commet une faute (score continu).
- 13.2** Une équipe gagne une partie soit l'équivalent d'un set lorsqu'elle totalise 25 points avec un écart de 2 points.

Exemple : La première séquence de trois échanges du match indiquera un pointage de 3-0, 2-1, 1-2 ou 0-3.

- 13.3** Lorsque la règle des 10 minutes est appliquée, il n'y a pas d'écart de 2 points. L'équipe qui a les devants gagne la partie. Lorsque l'on entend la sonnerie du cadran, le jeu continue jusqu'à ce qu'une équipe effectue une faute. S'il y a égalité, un échange supplémentaire est nécessaire pour déterminer une équipe gagnante.
- 13.4** Les finales se jouent sans chronomètre. Une équipe gagne une partie (set) lorsqu'elle totalise 25 points avec un écart de 2 points.

ARTICLE 14. CLASSEMENT ET FORMULE DE COMPÉTITION

- 14.1** Toutes les équipes d'une même division seront incluses au classement selon le nombre de victoires et de défaites ainsi que les points pour et contre.
- 14.2** Les semages des tournois 1 & 2 se font à partir du classement du tournoi précédent.
- 14.2.1** Un principe de motion/démotion est appliqué où les cinq (5) dernières équipes d'un niveau sont reléguées dans un niveau inférieur et les cinq (5) premières équipes d'un niveau sont reléguées dans un niveau supérieur.
- 14.2.2** Si une équipe se considère dans une division inadéquate pour elle, l'entraîneur devra faire la demande écrite (par courriel) à la coordonnatrice du RSEQ. Le RSEQ et le commissaire autoriseront le changement de division si ceux-ci le jugent nécessaires.
- 14.3** Le semage pour les parties préliminaires du championnat régional se fait à partir du classement du tournoi 2. En fonction des résultats de la journée, un nouveau classement par section sera fait, ce qui déterminera les équipes qui accèderont aux quarts de finale.
- 14.4** Lors du championnat régional, la première équipe de chacune des sections accèdent au quart (1/4) de finale. Les trois (3) places restantes seront octroyées aux trois (3) meilleures équipes qui étaient en deuxième position lors du classement par section.
- 14.4.1** Les quarts de finale se jouent comme-ci :
- Position #1 vs Position #8
 - Position #2 vs Position #7
 - Position #3 vs Position #6
 - Position #4 vs Position #5

ARTICLE 15. BRIS D'ÉGALITÉ

- 15.1** Le bris d'égalité est déterminé comme suit :
- Plus grand nombre de victoires;
 - Plus grand quotient victoires / défaites des parties impliquant les équipes à égalité;
 - Plus grand quotient des "points pour" / "points contre" des parties impliquant les équipes à égalité;
 - Plus grand quotient des "points pour" / "points contre" pour la totalité des rencontres.

ARTICLE 16. L'ARBITRAGE

- 16.1** Un arbitre dirige le match. Il fait respecter les règles du jeu. Il signale le début du jeu (service), l'arrêt du jeu (faute) ou les interruptions lorsque les règles de jeu ne sont pas respectées.
- 16.2** Les décisions de l'arbitre sont définitives et sans appel. L'utilisation du sifflet est recommandée.
- 16.3** Si possible, un marqueur assistera l'arbitre dans son travail en identifiant le pointage sur la feuille de match et sur les indicateurs de pointage; il doit aussi contrôler les substitutions et le nombre de services effectués consécutivement par une même équipe.

ARTICLE 17. RÉCOMPENSES

- 14.5** Il y aura un classement par division. Les gagnants se mériteront une bannière. Des médailles (Or, Argent et Bronze) seront remises aux champions, aux finalistes et à la 3^e place.

ARTICLE 18. CODE D'ÉTHIQUE

- 18.1** Les joueurs se serrent la main à la fin de chaque partie.
- 18.2** En tout temps, le joueur ainsi que l'entraîneur doivent manifester un comportement responsable et digne.
- 18.3** Aucun écart de langage ni de discipline (manque de respect envers l'officiel, l'adversaire, les spectateurs, les dirigeants) ne sera toléré. En cas de dérogation à ce règlement, voici la procédure que nous adopterons:
- **1^{re} infraction:** Avertissement verbal au joueur ou à l'entraîneur fautif;
 - **2^e infraction:** Présentation au joueur ou à l'entraîneur d'un carton jaune (avertissement), octroi d'un point à l'adversaire et perte du service s'il y a lieu;
 - **3^e infraction:** Même procédure qu'à la 2^e infraction et de plus, le comité de discipline se réunit immédiatement et rend sa décision pouvant aller jusqu'à l'expulsion du joueur ou même de l'entraîneur du lieu de compétition.

ARTICLE 19. RÉGLEMENTATION

- 19.1** Les règlements administratifs du RSEQ Outaouais se doivent d'être respectés.
- 19.2** Les règlements spécifiques du RSEQ Outaouais ont préséance sur les règlements administratifs.